

## édito

## Un vrai métier

Cette assemblée générale qui s'est déroulée dans la Mayenne est, sans doute, parmi nos réunions, celle qui marquera le plus.

D'abord parce que sur 33 entreprises adhérentes à notre groupement, 31 étaient représentées. Ce qui prouve que nous avons eu raison de nous grouper ainsi : nous avons plus de poids pour parler au nom des 1 300 salariés qu'emploient nos entreprises qui réalisent plus de 8 milliards de chiffre d'affaires.

par

Maurice Théaud

Ensuite parce que Corinne Lepage, Ministre de l'Environnement, s'est elle-même déplacée.

Lui faire visiter une installation de traitement performante a été l'occasion, pour nous, de confirmer que ce traitement des déchets est avant tout un métier.

Et qu'en conséquence les entreprises qui l'exercent sont des créatrices d'emplois et, forcément, des investisseurs. Cette évidence, il était bon aussi de la rappeler à cette occasion, en direction des élus et... des banques.

suite édito en page 2

# le journal des PME du déchet

● GROUPEMENT NATIONAL DES PME DU DÉCHET ET DE L'ENVIRONNEMENT ●  
Siège : FAHINEUC BP 6 35290 ST-MEEN-LE-GRAND Tél. 02 99 09 52 96 - Fax 02 99 09 52 96

## LE MINISTRE PARMİ NOUS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UN PEU EXCEPTIONNELLE QUE CELLE QUI S'EST TENUE À LA MI-SEPTEMBRE À LAVAL : PARMİ NOUS, POUR RÉPONDRE À NOS QUESTIONS, LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, CORINNE LEPAGE. EN L'ACCUEILLANT, LE PRÉSIDENT THÉAUD A INDICÉ QUE SON INVITATION AVAIT ÉTÉ IMMÉDIATEMENT ACCUEILLIE FAVORABLEMENT PAR LE MINISTRE LUI-MÊME.



**E**n préambule, Maurice Théaud indiquait combien les métiers de l'Environnement ont subi, en quelques années un bouleversement considérable.

### DANS LES ANNÉES 50

Et de rappeler le chemin parcouru depuis le ramassage des ordures dans des tambeaux pour être déversés dans des trous où l'on mettait le feu !

Si depuis les années 50, la technique a bien changé et si les professionnels se sont adaptés à la fois aux réglementations et aux techniques nouvelles, l'éducation du public reste encore à faire. Il faut en effet encore le convaincre que la collecte et le traitement est une affaire qui ne peut être effectuée d'une manière marginale.

### LES INDÉPENDANTS

Entrant plus avant dans le vif

du sujet, Maurice Théaud parlait du rôle des indépendants que nous sommes. « Si la profession est dominée par les grandes sociétés, il n'en reste pas moins que des PME comme les nôtres travaillent dans leur région à maintenir et à développer leurs activités ».

Un poids non négligeable dont le Groupement (qui représente 33 entreprises, 1 300 salariés et un chiffre d'affaires de 8 milliards) est un élément important.

D'au l'insistance du président Théaud à répéter la responsabilité des élus dans le maintien d'une concurrence nécessaire.

« Il faut bien, dit-il, que les décideurs des collectivités locales sachent bien que si nos entreprises perdent des marchés, dès demain il y aura moins de concurrence ». Et donc moins d'emplois.

### ÊTRE ÉCOUTÉS

Le dernier volet de l'intervention du président Théaud portait sur un autre sujet sensible : le frein de l'administration et la frilosité des banques.

« Malgré les moyens techniques, humains et financiers mis en œuvre, nous avons beaucoup de difficultés à obtenir les autorisations nécessaires des administrations et des différents services publics » résumait-il.

Quant aux banques, dès qu'elles revoient leur taux d'intérêt, comme leur a demandé le Président de la République pour aider le entreprises à investir, « je puis vous assurer que mes collègues sont prêts à franchir le cap », concluait-il.

►►

(Les réponses  
du Ministre  
en pages 2-3-4)

## EN DIRECT AVEC LE MINISTRE

Comme de rappeler que des indépendants comme nous ont un rôle important dans la protection de l'environnement. Celle-ci ne saurait être la chasse gardée des seuls grands groupes nationaux ou internationaux.

Enfin parce que nous avons pu dialoguer, en direct, sur un certain nombre de questions qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Si nous n'avons pas eu - pour quelques unes - les réponses aussi précises que nous attendions, il n'en reste pas moins qu'elles ont été posées publiquement. Mme Corinne Lepage sait donc que parmi celles qui nous préoccupent, il y a en au moins particulièrement deux : celles des administrations qui s'occupent des déchets et qui ne parlent pas de la même voix et celle des garanties financières.

Ajoutons-y une troisième : celle de la prolifération des associations qui, à terme, peuvent représenter une concurrence certaine.

Répetons-le : le traitement des déchets est un vrai métier qui exige personnel compétent, savoir-faire et responsabilité.

Le Ministre a indiqué que tel était aussi son sentiment.

Puissions-nous faire passer ce message à ceux qui n'en sont pas encore persuadés !

**LES PARTICIPANTS À CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ONT POSÉ DES QUESTIONS PRÉCISES AU MINISTRE, SUR DES SUJETS QUI PRÉOCCUPENT NOTRE PROFESSION ET LES ADHÉRENTS À NOTRE GROUPEMENT.**

**VOICI LE RÉSUMÉ DES RÉPONSES DU MINISTRE.**

### Réglementation classe II

(M.F. Vandamme  
Ent. Vandamme)

#### ● La réponse du Ministre ●

«L'arrêté de classe II, c'est une arlésienne encore jeune. En 1994, les installations classées, associations des maires de France, FNADE étaient d'accord. Les garanties financières étant intervenues là-dessus, l'arrêté tel qu'il avait été prévu est devenu insuffisant. C'est la raison pour laquelle on a retravaillé le texte. Il est actuellement en discussion. Je souhaite comme vous que ce texte puisse sortir le plus rapidement possible. Mais j'essaye de mener la concertation avec tous les acteurs économiques intéressés. Mais une concertation, comme vous le savez, gagne du temps en aval, mais en perd en amont. Alors, ce texte qui sortira, j'espère, rapidement, n'est pas encore totalement finalisé. Vous serez associés à sa préparation.»

#### A propos des garanties financières

#### ● La réponse du Ministre ●

«Je comprend tout à fait vos

préoccupations. Je voudrais rapidement rappeler pourquoi aujourd'hui il y a des garanties financières.

Vous savez que nous sommes confrontés, dans un certain nombre d'endroits, à des sites qui ont été abandonnés. Avec des conséquences en terme d'environnement, mais aussi en matière de santé publique. En définitive, c'est la collectivité nationale qui finit par assumer. L'Etat, ceux sont les contribuables. Nous sommes contraints de supporter les charges relatives à la remise en état de ses sites. Nous avons donc constitué un fonds pour ses sites « dit orphelins » qui est aujourd'hui de l'ordre de 150 millions de francs. Mais je pense que les besoins seront plus importants. Toujours est-il que qu'il faut avoir la certitude que ces fonds seront correctement restitués. Je rappellerai d'autre part, que le stockage d'une tonne de déchets ménagers coûte de l'ordre de 220 francs immédiatement, (amortissements des coûts de création du site et frais d'exploitation) et 30 francs réhabilités : c'est-à-dire remise en état de surveillance.

Le coût de commercialisation

de prestation stockage devrait donc nous permettre de couvrir ces frais. Les fonds sont donc collectés tout au long de l'activité du site et sont utilisés pour sa remise en état à la sortie.

On peut donc considérer d'une certaine manière qu'il y a investissement, dont la mobilisation est répartie entre le début de l'exploitation et la fin du dépôt du déchet. Les garanties financières sont là pour assurer l'Etat et les citoyens que l'exploitant est bien capable de faire face à cet investissement.

En conséquence la logique m'apparaît tout à fait établie. Le montant de la garantie représente 10 à 30 francs par tonne de déchets, c'est-à-dire de l'ordre de 10 millions de francs pour un site de taille moyenne.

Je sais que les choses ne sont pas forcément faciles avec les banques et les compagnies d'assurance. Je les ai moi-même rencontrées à de nombreuses reprises pour essayer de pousser un peu à la roue. J'ai demandé également à l'ADEME de voir avec la caisse des dépôts s'il n'était pas possible de constituer un fond adapté aux problèmes particuliers des sites existants, qui seront concernés à partir de 1999 par les dispositions relatives aux garanties financières. Par conséquent je



Le Ministre a répondu en direct aux questions.

regarde cela de près et je sais, maintenant, qu'il y a des organismes bancaires qui acceptent de constituer des garanties.

Monsieur le président, je pense que dans le cadre de la concertation que vous menez avec le ministère de l'Environnement, c'est un dossier qui pourrait être traité en commun.»

## Problèmes de la multiplicité des administrations qui appliquent les textes de différentes façons.

(M. Moneger  
Ent. Lely. Evac'Ordures)

### ● La réponse du Ministre ●

«Il faut bien distinguer. Pour les installations classées (déchets industriels spéciaux et déchets industriels), c'est la DRIRE qui applique la réglementation. Donc là pas de difficultés.

Là où effectivement il peut y avoir plus de difficultés, c'est sur les déchets ména-

gers parce que là, effectivement, au niveau Départemental ce sont des services différents qui sont chargés de la gestion. Ceci fait l'objet d'une réflexion dans le cadre de la réforme de l'Etat, au niveau des compétences des uns et des autres, notamment pour l'eau et les déchets.

En outre, le Ministère organise annuellement des réunions, avec les représentants des différentes administrations, (déchets ménagers) qui réunissent environ 300 personnes, de manière à homogénéiser les politiques.»

## Problème des déchets ultimes

(M. F. Vandamme.  
Ent. Vandamme)

### ● La réponse du Ministre ●

«Il ne faut pas opposer des filières, mais plutôt les conjuguer. L'objectif est bien sûr le tri et la valorisation matières, valorisation

énergie et mise en décharge des déchets ultimes. Voilà le système.

La définition du déchet ultime ? Je vous rappellerai la loi 75, qui dit qu'est «ultime» le déchet résultant ou non du traitement d'un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans des conditions économiques, notamment par extraction de la part valorisable et par réduction de son caractère polluant et dangereux.

Il y a donc deux critères : les conditions techniques et économiques du moment et la possibilité de traiter encore. Soit par recyclage des matériaux ou par traitement comme le compostage ou par récupération d'énergie, soit pour réduire l'impact potentiel que cela peut engendrer en cas de stockage pour l'environnement.

Le principe qui est fixé par la loi pour apprécier cette notion de «déchet ultime» est le même qui consiste,

dans les installations classées à imposer le recours à la meilleure technique disponible en matière de protection de l'environnement. Pour les déchets, l'approche consiste donc à demander la gestion la plus performante en matière d'environnement.

La combinaison des techniques de réemplois, de recyclage, de valorisation des déchets ultimes permet déjà beaucoup aux collectivités locales de limiter le stockage.»

## Appel d'Offres

(M. M. Clerc  
Ent. Clerc)

### ● La réponse du Ministre ●

«Le Gouvernement réfléchit aux conditions qui président à ces marchés. La question que vous soulevez est celle du «moins disant» et du «mieux disant».

C'est vrai que le «moins disant» vous paraît plus objectif : mais le problème est d'intégrer les critères un peut différents, comme le nombre d'emplois ou le fait de favoriser les entreprises locales.

Mais on est obligé de constater que dans un marché les élus ont tendance à prendre, le «moins disant» parce que c'est un critère de sécurité juridique.»

## Prolifération des Associations

(M. S. Diez - Ent. Diez)

### ● La réponse du Ministre ●

«Il est vrai que sur un plan

social, les associations offrent la possibilité à des gens qui ont perdu tout lien avec le travail, de revenir au travail. C'est vrai, pour le tri des déchets, l'aménagement des espaces.

Mais il m'apparaît tout à fait indispensable que ne soit encouragées les associations que dans un secteur où il ne peut y avoir de marchés.

J'ai demandé à ce que le risque de concurrence entre les associations de réinsertion et le secteur marchand soit bien cerné.»

## Valorisation des produits recyclés

(M. B. Robert  
Ent. Bleu Vert)

### ● La réponse du Ministre ●

«Le recyclage doit avoir un but économique, c'est-à-dire que la récupération des déchets doit permettre de réintroduire des produits des matériaux en matières premières (emballage).

Plusieurs closes ont été faites pour soutenir des systèmes (Eco-Emballages), qui permettent la valorisation des vieux

papiers. Un protocole a été signé en 83, réaffirmé en 88, avec l'Association des maires qui permet de récupérer, auprès de 13 millions d'habitants, journaux, papiers. On constate que les besoins français en vieux papiers ne sont pas couverts et que nous sommes obligés d'importer. D'où, un problème de concurrence avec les autres pays qui tient au fait que la récupération ne soit pas suffisamment développée dans notre pays, (il faudrait 25 millions de per-

sonnes concernées). Je suis tout à fait prête à réfléchir avec nos organisations sur la manière de préconiser la filière. C'est sur ce prix que le système marchera.»

## Taux de TVA

(M. Heyd  
Ent. Matuszewski)

### ● La réponse du Ministre ●

«J'ai déjà soulevé les questions auprès de mon collègue M. Artuis. En second lieu, la réponse est communautaire.» ■

Lors de cette assemblée, le Président a informé le Groupement que quatre adhérents sont entrés dans le conseil d'administration du SNAD. Ce qui prouve bien que le Groupement a une raison d'être.

## Ceux qui nous ont accueillis

# LE GROUPE SÉCHÉ A CHANGÉ

JOUR IMPORTANT QUE CE MARDI 17 SEPTEMBRE, OÙ CORINNE LEPAGE, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT PRÉSIDAIT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPEMENT DES INDÉPENDANTS, À L'ISSUE D'UNE VISITE DE PLUS DE DEUX HEURES SUR LE PARC ACTIVITÉS DÉCHETS DU GROUPE SÉCHÉ.

SYMBOLE QUE CETTE VISITE DU SEUL SITE INDÉPENDANT DE CLASSE I EN FRANCE, QUE LE MINISTRE A QUALIFIÉ «D'EXEMPLAIRE ET DE FUTURISTE».



Joël Séché.

### LA VOLONTÉ DE FAIRE DU DÉCHET UNE ACTIVITÉ PROPRE.

Le parc activités déchets propose de nombreux services parmi lesquels l'enfouissement en classe II et en classe I, la stabilisation des résidus ultimes, le compostage de déchets verts, le traitement des déchets hospitaliers... Il faut bien deux heures pour en faire le tour et se faire expliquer les différentes techniques d'exploitation.

A la technologie performante s'ajoute la volonté de faire du déchet une activité propre.

Tout est fait pour y préserver l'équilibre du biotope. Le naturaliste, qui a participé à la conception du site en intégrant une approche environnementale résolument innovante, continue à intervenir sur le terrain.

### VERS UNE NOUVELLE ACTIVITÉ :

**LA RÉHABILITATION DE SITES.** Créée depuis 1995, la société Réalisations, propose la réhabilitation de sites et Madame le Ministre a donné le coup d'envoi d'un nouveau service en inaugurant, en présence des indépendants, le premier biocentre français. Sa vocation est de dégrader, par voie bactériologique, les polluants d'origine organique contenus dans certaines terres. L'activation du phénomène naturel de biodégradation permet d'obtenir une valorisation rapide des terres et de recouvrer l'usage du terrain réhabilité ■